**REFECTION DU LOCAL PLONGE**

**LYCEE CHAPTAL**

45 BOULEVARD DES BATIGNOLLES

75008 PARIS

**R.C**

**SOMMAIRE**

[ARTICLE 1 Identification du pouvoir adjudicateur 3](#_Toc68191643)

[ARTICLE 2 Nom et adresse officiel de l’acheteur 3](#_Toc68191644)

[ARTICLE 3 Objet du marché 1](#_Toc68191645)

[3.1 Objet du marché : 1](#_Toc68191646)

[3.2 Type de marché : 1](#_Toc68191647)

[3.3 Nomenclature : Classification des CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) 1](#_Toc68191648)

[3.4 Forme de marché : 1](#_Toc68191649)

[ARTICLE 4 Lieu d’exécution 1](#_Toc68191650)

[ARTICLE 5 Caractéristiques principales 2](#_Toc68191651)

[5.1 Nature et étendue : 2](#_Toc68191652)

[5.2 Reconduction 2](#_Toc68191653)

[5.3 Options 2](#_Toc68191654)

[5.4 Variantes 2](#_Toc68191655)

[5.5 Conditions particulières d’exécution du marché : 2](#_Toc68191656)

[ARTICLE 6 Division en lots séparés 3](#_Toc68191657)

[ARTICLE 7 Délai d’exécution 3](#_Toc68191658)

[7.1 Délai d’exécution 3](#_Toc68191659)

[7.2 Date prévisionnelles de commencement des travaux : 3](#_Toc68191660)

[ARTICLE 8 Conditions relatives au marché 3](#_Toc68191661)

[8.1 Cautionnement et garanties exigées 3](#_Toc68191662)

[8.2 Modalités essentielles de financement et de paiement / références aux textes qui les règlementent : 3](#_Toc68191663)

[8.3 Dispositions relatives au groupement d'opérateurs économiques : 3](#_Toc68191664)

[8.4 Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d’un ou plusieurs groupements : 4](#_Toc68191665)

[8.5 Réalisation obligatoire d’une visite sur site 4](#_Toc68191666)

[ARTICLE 9 Documents de la consultation 5](#_Toc68191667)

[9.1 Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 5](#_Toc68191668)

[9.2 Contenu du dossier de la consultation 5](#_Toc68191669)

[9.3 Remise d’échantillons ou de matériels de démonstration : 5](#_Toc68191670)

[9.4 Modalité de communication avec les candidats durant la procédure 5](#_Toc68191671)

[ARTICLE 10 Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc68191672)

[10.1 Documents relatifs à la candidature 6](#_Toc68191673)

[10.1.1 Documents relatifs à la capacité juridique du candidat 6](#_Toc68191674)

[10.1.2 Documents à fournir par tous les candidats, y compris les cotraitants et les sous-traitants, pour apprécier leurs capacités professionnelles, techniques et financières : 7](#_Toc68191675)

[10.2 Documents relatifs à l’offre 8](#_Toc68191676)

[10.2.1 Solution de base 8](#_Toc68191677)

[10.2.2 Solutions(s) variantes(s) : 9](#_Toc68191678)

[ARTICLE 11 Conditions de délais 9](#_Toc68191679)

[ARTICLE 12 Modalités de remise des plis 10](#_Toc68191680)

[12.1 Par voie postale 10](#_Toc68191681)

[12.2 Par voie électronique 10](#_Toc68191682)

[12.3 Copie de sauvegarde 10](#_Toc68191683)

[ARTICLE 13 Analyse des candidatures 12](#_Toc68191684)

[ARTICLE 14 Analyse des offres 12](#_Toc68191685)

[ARTICLE 15 Formalités à accomplir pour le seul attributaire (candidat individuel ou en groupement) et le cas échéant les sous-traitants 14](#_Toc68191686)

[15.1 Signature de la candidature et de l’offre 14](#_Toc68191687)

[15.2 Fourniture des documents suivants par le candidat individuel ou chaque membre du groupement et par chacun des sous-traitants déclarés dans la candidature et/ou l’offre : 14](#_Toc68191688)

**MARCHES PUBLIC**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

PROCEDURE SIMPLIFIEE

**N° DE CONSULTATION :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ☒TRAVAUX | ☐FOURNITURES | ☐SERVICES |
|  |  |  |
|  |  |  |

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**Lundi 4mai 2021 à 17h00**

# Identification du pouvoir adjudicateur

**LYCEE CHAPTAL**

45, BOULEVARD DES BATIGNOLLES

75008 – PARIS

# Nom et adresse officiel de l’acheteur

|  |
| --- |
| ***Entité :*** |
| ***Adresse :*** | ***Code postal :*** |
| ***Ville :***PARIS | ***Pays :***FRANCE |
| ***Téléphone :***01.45.2276.95 | ***Poste :*** |
| ***Représentant :***M. Gateau | ***Adresse internet de l’acheteur :***@ |
| ***Adresse de courrier électronique :***Jacqueline.buti@ac-paris.fr | ***Adresse internet du profil acheteur :*** |

# Objet du marché

## Objet du marché :

**Réfection du local plonge**

## Type de marché :

|  |  |
| --- | --- |
| ☒Exécution | ☐Conception-réalisation |

## Nomenclature : Classification des CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Code** | **Intitulé** |
| Objet principal | xxxxxxxxxx-xxxxx | Réfection du local plonge |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

## Forme de marché :

Marché à prix global et forfaitaire

|  |  |
| --- | --- |
| ☒Oui | ☐Non |

Marché à bon de commande (art.77)

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Oui | ☒Non |

Marché à tranches

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Oui | ☒Non |

# Lieu d’exécution

**LYCEE CHAPTAL**

45, BOULEVARD DES BATIGNOLLES

75008 – PARIS

# Caractéristiques principales

## Nature et étendue :

La consistance des travaux à réaliser sont les suivants :

* Préparation de chantier
* Installation de chantier
* Démolition et dépose
* Maçonnerie / Gros œuvre
* Plâterie / cloisonnement / faux-plafond
* Carrelage / Faïence
* Peinture
* Plomberie
* Menuiserie
* Electricité

## Reconduction

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Oui | ☒Non |
|  |  |

## Options

Sans objet

## Variantes

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Autorisées | ☒Non Autorisées |

## Conditions particulières d’exécution du marché :

Il est exigé la réalisation de certaines tâches essentielles par l’un des membres du groupement :

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Oui | ☒Non |
|  |  |

# Division en lots séparés

Prestations divisées en lots :

|  |  |
| --- | --- |
| ☒Oui | ☒Non |

# Délai d’exécution

## Délai d’exécution

9 semaines dont 2 de préparation

## Date prévisionnelles de commencement des travaux :

Lundi 15 juin 2021

# Conditions relatives au marché

## Cautionnement et garanties exigées

Une retenue de garantie de 5 % sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Comme prévu par l’article 123 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, cette retenue de garantie pourra être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire. Conformément à l'article 122 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une avance pourra être versée au titulaire, qui devra alors justifier d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire.

## Modalités essentielles de financement et de paiement / références aux textes qui les règlementent :

Les prix sont globaux et forfaitaires, fermes et actualisables suivant les modalités du CCAG.

Le paiement s’effectue par mandat administratif. Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément aux CCAG et CCAP. Le dépassement de ce délai global de paiement ouvre de plein droit et sans formalité pour le titulaire, le bénéfice d’intérêts moratoires dont le taux sera celui du taux d’intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Au titre de ces intérêts moratoires, et en plus des intérêts calculés ci-dessus, l'opérateur économique concerné a droit à une indemnité forfaitaire de 40 €.

## Dispositions relatives au groupement d'opérateurs économiques :

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Solidaire | ☒Conjoint |

Les opérateurs économiques groupés peuvent se porter candidats sous forme degroupement solidaire.

En cas de groupement conjoint, l’acte d’engagement doit indiquer la répartition des prestations que chacun des membres du groupement s’engage à exécuter. Un cadre est prévu à cet effet à l’article 2 del’acte d’engagement du DCE.

Durant l'exécution du marché, le mandataire d’un groupement conjoint est solidaire de chacun des membres pour les obligations contractuelles à l'égard de la Région.

## Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d’un ou plusieurs groupements :

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Oui | ☒Non |
|  |  |

## Réalisation obligatoire d’une visite sur site

|  |  |
| --- | --- |
| ☒Oui | ☐Non |
|  |  |

La visite est obligatoire. Les conditions de réalisation de la visite sur site sont les suivantes :

Prendre contact avec Madame Buti au 01 45 22 76 95, au moins **48 heures à l’avance**.

**Les visites sont possibles pendant (du 26/04 au 30/04) de 9h00 à 12h30).**

La réalisation de la visite sur site donne lieu à la délivrance d’une attestation que le candidat insère dans son offre. Un modèle d’attestation de visite est annexé au présent Règlement de la consultation (Annexe 2).

# Documents de la consultation

## Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

21-48433

## Contenu du dossier de la consultation

* Le règlement de la consultation et ses annexes ;
* Acte d’engagement et son annexe éventuelle relative à la présentation d’un sous-traitant ;
* Le cahier des clauses administratives particulières C.C.A.P ;
* Un cahier des clauses techniques particulières C.C.T.P ;
* Un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire C.D.P.G.F ;
* Un dossier des plans de l’opération ;
* Le Rapport Initial de Contrôle Technique R.I.C.T ;
* Diagnostic Avant Travaux D.A.T ;
* Diagnostic Plombs ;
* Plan Générale de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé P.G.C.S.P.S

## Remise d’échantillons ou de matériels de démonstration :

|  |  |
| --- | --- |
| ☐Oui | ☒Non |

## Modalité de communication avec les candidats durant la procédure

**Les candidats sont avisés que les moyens de communication susceptibles d’être utilisés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de cette consultation sont :**

* L’email via la plateforme de mise en ligne
* La télécopie
* Fax

A ce titre, les candidats sont invités à vérifier, préalablement au dépôt, la validité de l’ensemble des coordonnées indiquées dans leur offre. Ils sont responsables du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (redirection automatique, utilisation d’anti-spam…) et doivent s'assurer que les messages envoyés par le portail Maximilien, notamment par l’adresse « nepasrepondre@maximilien.fr » ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe aux candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l’ensemble des messages qui lui seraient envoyés quels que soient les moyens de de communication utilisés et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

**Avant la remise des plis, la faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation, leur est ouverte jusqu’à 9 jours avant la date limite de remise des offres : il leur sera répondu au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.**

# Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française**.

Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l’offre, dans les conditions prévues à l'article 13 du présent règlement.

## Documents relatifs à la candidature

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45 et 52 du Code des marchés publics).

### Documents relatifs à la capacité juridique du candidat

#### A fournir par l’ensemble des candidats

* La déclaration de candidature (ou DC 1)
* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n’est pas le représentant légal de la société.
* La déclaration sur l’honneur (annexe II) en application des articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics :
* Ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants  du code pénal: 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l’article 434-9, 2ème alinéa de l’article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l’objet d’une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l’Union Européenne ;
* Ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans d’une condamnation définitive pour l’infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l’Union Européenne ;
* Ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l’Union Européenne ;
* Ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
* Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
* Ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d’une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l’accord-cadre ;
* Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement ;
* Être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;
* Que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l’article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
* Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l’article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l’étranger ;
* ***Pour les organismes subventionnés uniquement*** : que le prix proposé a bien été déterminé en prenant en compte l’ensemble des coûts concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d’une mission de service public.

#### A fournir si la situation du candidat le justifie :

* La copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d’un plan de redressement de l’entreprise.
* Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

#### A fournir pour une candidature présentée en groupement d’entreprises :

* Une lettre de candidature (ou formulaire type DC 1) faisant état de l’ensemble des membres du groupement et de l’habilitation du mandataire commun par ses cotraitants, si l’offre n’est pas signée par l’ensemble des entreprises groupées ;
* Pour chaque cotraitant, l’ensemble des justificatifs listés aux a) et b).

### Documents à fournir par tous les candidats, y compris les cotraitants et les sous-traitants, pour apprécier leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

Si la situation juridique des candidats le permet, ceux-ci doivent produire :

* Une déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant l’objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années, ou au cours de(s) l’année(s), précédant l’envoi de l’avis d’appel public à la concurrence, si l’entreprise a été créée depuis moins de trois années ;
* Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l’année(s), précédant l’envoi de l’avis d’appel public à la concurrence, si l’entreprise a été créée depuis moins de trois années ;
* Une présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années si disponibles, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
* Une indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
* Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
* Les certificats de qualifications professionnelles suivants (ou équivalent) : sans objet

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

Les certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques.

D'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats seront acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

## Documents relatifs à l’offre

### Solution de base

* Acte d’engagement signé ;
* Décomposition du prix global et forfaitaire signé ;
* Attestation de visite ;
* Mémoire technique (le contenu de ce document est détaillé à la section XI) ;
* Planning travaux (le contenu de ce document est détaillé à la section XI).

*Ces pièces ont une valeur contractuelle*

***NB :*** *Quel que soit le mode de transmission de son offre (papier ou électronique), le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP, le CCP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l’administration.*

### Solutions(s) variantes(s) :

Les variantes ne sont pas autorisées

# Conditions de délais

* La faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation, leur est ouverte jusqu’à 9 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres : il leur sera répondu au plus tard 6 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres.
* Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# Modalités de remise des plis

## Par voie postale

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l’offre peuvent être transmis sous pli cacheté.

Le pli comprenant la candidature et l’offre doit être cacheté et porter les mentions suivantes :

**« MARCHE PUBLIC POUR LES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DU LOCAL PLONGE - NE PAS OUVRIR »**

Il devra être adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l’adresse ci-dessous :

**LYCEE CHAPTAL**

45 BOULEVARD DES BATIGNOLLES

75008 PARIS

Lorsque l’offre émane d’un groupement d’entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l’entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les plis qui seraient remis (ou dont l’avis de réception serait délivré) après la date et l’heure limite fixée pour le présent règlement, ainsi que les offres remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

## Par voie électronique

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l’offre peuvent être transmis par voie électronique via la plateforme de mise en ligne de la consultation.

Les plis remis (ou dont l’avis de transmission électronique est délivré) après la date et l’heure limite fixées pour le présent règlement, ainsi que les plis contenant un virus, ne sont pas retenus. Ils sont alors détruits.

## Copie de sauvegarde

**Dans le cas d’une transmission par voie électronique, le candidat pourra également faire parvenir une copie de sauvegarde sous format papier ou support électronique.**

Le candidat peut également faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou bien sur support papier.La copie de sauvegarde doit également être réceptionnée avant la date et heure limite de remise des offres.

* Sur support papier : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l’offre.
* Sur support électronique : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l’offre.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli scellé et comporter la mention suivante :

Copie de sauvegarde.

Nom du candidat

Procédure adaptée n°XXXXX

**« MARCHE PUBLIC POUR LES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DU LOCAL PLONGE - NE PAS OUVRIR »**

Il devra être adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l’adresse ci-dessous :

**LYCEE CHAPTAL**

45 BOULEVARD DES BATIGNOLLES

75008 PARIS

Lorsque l’offre émane d’un groupement d’entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l’entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les plis qui seraient remis (ou dont l’avis de réception serait délivré) après la date et l’heure limite fixée pour le présent règlement, ainsi que les offres remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

# Analyse des candidatures

Sont éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière,les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

# Analyse des offres

Le pouvoir adjudicateurpeut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément à l’article 59 III du décret n° 2016-360, le pouvoir adjudicateur peut décider d’autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres des opérateurs économiques sont analysées au regard des documents relatifs à l’offre.

L’offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction :

☒Des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** | **Sous-critères** | **Pondération** |
| **1 - Prix** | 60 % |  |  |
| **2 - Valeur technique** | 40 % | **2.1**–Mémoire technique en parfaite corrélation avec le sujet. Gestion de la sécurité et du déroulement du chantier (signalisation, approvisionnement, clôture, emplacement de la zone de stockage.Gestion des déchets et nettoyage du chantier | 70 % |
| **2.2** -Descriptif des moyens humains de l’équipe candidate pour réaliser l’opération, faisant apparaitre le Nom, le Prénom, la fonction sur le chantier ainsi que l’expérience sur un poste similaire. | 15% |
| **2.3** - Fourniture d’un planning faisant apparaitre la décomposition par corps d’état ainsi que les moyens humains et la prise en compte des délais indiqués dans les pièces du marché pour toutes les phases du chantier allant de la préparation à la réception | 15 % |

Pour le critère prix, en cas de pluralité d’offres, les notes sont calculées selon la formule suivante :

Note de l'offre à noter = (Prix de l'offre moins disante acceptable régulière / Prix de l'offre à noter) x Note maximale

Pour les autres critères, en cas de pluralité d’offres, le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée à ce critère. Les notes des autres candidats seront recalculées selon la formule suivante :

Note définitive de l'offre à noter = (Note initiale de l'offre à noter / Note initiale de l'offre ayant obtenu la note la plus élevée) x Note maximale possible

Les offres obtenant une note inférieure à la moyenne (<50/100) sur le critère « valeur technique », après ajustement, seront éliminées.

**Négociations :**

Après examen des offres remises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d’engager des négociations.

Le cas échéant, la négociation aura lieu avec les3 meilleurs candidats à l’issue de la première analyse des offres. Les offres inappropriées auront été préalablement écartées de cette analyse. Les offres irrégulières pourront être régularisées. A défaut, elles seront préalablement écartées de l’analyse, sauf si le nombre de candidats admis à négocier, indiqué ci-avant, est égal ou supérieur au nombre réel de candidats de la procédure.

Le cas échéant, l’invitation à négocier parviendrapar email,

La négociation fera l’objet :

☒ D’une procédure écrite par e-mail

☐ D’entretien(s).

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l’offre, notamment sur le prix.

A l’issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant proposé l’offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères annoncés ci-dessus.

# Formalités à accomplir pour le seul attributaire (candidat individuel ou en groupement) et le cas échéant les sous-traitants

## Signature de la candidature et de l’offre

Le candidat proposé à l’attribution du marché est sollicité pour **signer sa candidature (déclaration sur l’honneur relative aux interdictions de soumissionner conformément à l’article 48 I. 1° du décret 2016-360) et son offre (acte d’engagement réponse(s) aux demandes de précisions) manuscritement conformément aux prescriptions suivantes :**

* **Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l’opérateur, si la personne signataire n’en est pas le représentant légal.**
* En cas de mise à disposition de moyens en application de l’article 48 II du décret 2016-360 précité, l’attestation signée en bonne et due forme par l’opérateur mettant ses moyens à disposition de l’attributaire
* En cas de groupement d’opérateurs : le mandataire devra fournir un document d’habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Chacun des membres du groupement produit la déclaration sur l’honneur relative aux interdictions de soumissionner, dûment signée par le représentant légal de l’opérateur ou une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).

En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l’offre de l’attributaire,est à fournir la déclaration de sous-traitance, suivant le modèle annexé au présent RC,signée par les représentants légauxde l’attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant).

## Fourniture des documents suivants par le candidat individuel ou chaque membre du groupement et par chacun des sous-traitants déclarés dans la candidature et/ou l’offre :

**a)** Pour les personnes soumises à l’obligation d’assurance de responsabilité décennale prévue à l’article L 241-1 du code des assurances, l’attestation d’assurance de responsabilité obligatoire prévue à l’article L.243-2 du code des assurances.

**b)** Les **preuves relatives aux interdictions de soumissionner** conformément aux dispositions de l’article 51 du décret 2016-360 :

* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, comme preuve attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015. L’arrêté du 25 mai 2016 fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents.

Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

* Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail
* La production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion
* Lorsque le candidat ou cotraitant est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés. A noter que pour être attributaire, l’habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d’exécution du marché doit être prouvée.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une traduction en français des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l’article 54 du décret 2016-360, l’attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d’inscription délivré par l’autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l’inscription sur la liste officielle ou d’obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

**ANNEXE 1 : Adresses complémentaires**

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

☒ D'ordre administratif

**Nom de l'organisme :**

**Correspondant :**

**Adresse :**

**Code postal : Ville :**

**Pays (autre que la France) :**

**Téléphone :**

**Adresse de courrier électronique (courriel) :**

**Adresse internet (U.R.L.) :**

☒ D'ordre technique

Tous renseignements ou questions se rapportant aux documents techniques de la consultation (CCTP, CDPGF, cadre de mémoire technique, plans, etc…) devront être formulé(e)s sur la plateforme de téléchargement via le lien suivant : https://marches.maximilien.fr dans les conditions fixées à la section IX du présent règlement de la consultation.

**ANNEXE 2 : Attestation de visite sur site**

(à joindre le cas échéant par le candidat, avec son offre)

Dans le cadre du marché n° 21-48433 ayant pour objet :

**« MARCHE PUBLIC POUR LES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DU LOCAL PLONGE - NE PAS OUVRIR »**

**LYCEE CHAPTAL**

45 BOULEVARD DES BATIGNOLLES

75008 PARIS

L’opérateur :

Représenté par :

A accompli la visite sur site prévue à l’article VIII 5) du présent règlement.

Fait en deux exemplaires originaux, à , le

Pour le pouvoir adjudicateur  Pour l’opérateur

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Signature : Signature :